



SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SUR LA COMMUNE DE FONTAINE (38600) – 34 Avenue du Vercors.

UN LOCAL COMMERCIAL d'une superficie de 30,66 m2 avec CAVE en sous-sol.

ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 5 JUILLET 2022 à 14 HEURES

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE**

**Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le LUNDI 27 JUIN 2022 de 14 heures 30 à 15 heures 30 par le
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissiers de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE SAVEUIL situé 34-36 avenue du
Vercors 38600 FONTAINE**, représenté par son syndic l'agence AGDA IMMOBILIERE, SAS,
immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 393 369 863, dont le siège social est situé 69
cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal,
domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

DESIGNATION

Sur la Commune de FONTAINE (38), 32-36 avenue du Vercors, dans un ensemble immobilier
dénommé LE SAVEUIL, cadastré pour le lot 5 section AH 211 et pour le lot 2 section AK 532-555-557-
559-561-565-567-569.

Lot 5 : un local commercial situé en rez-de-chaussée et les 22/1000èmes de la copropriété.

Lot 2 : une cave et les 33/1000èmes de la copropriété.

- Un local commercial d'une superficie de 30,66 m2 avec cave en sous-sol.

CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 3 Décembre 2021.

FRAIS - ENCHERES

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

MISE A PRIX : 30.000 €

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat
www.bastille-avocats.fr

Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – www.bastille-avocats.fr, et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.